



Comité international de recherches scientifiques sur les origines et la validité de *Pontificalis Romani*
International Committee for Scientific Research about the Genesis and the Validity of *Pontificalis Romani*
Internationales Komitee für wissenschaftliche Forschungen über die Ursprünge und Gültigkeit des *Pontificalis Romani*
Международный Комитет за научные Исследования по поводу Происхождения и Действительности *Pontificalis Romani*
Comitato internazionale di ricerche scientifiche sulle origini e la validità *Pontificalis Romani*
Grupo internacional de investigaciones científicas sobre los orígenes y la validez del *Pontificalis Romani*

Communiqué

Dans le *Sel de la terre* de 1992 et de 2002, l'abbé Mura (FSSPX) émet des doutes

sur la validité du sacre épiscopal de Ratzinger.

Les éditions du *Sel de la terre* continuent en outre en 2007 à s'opposer au Magistère des Papes sur la question (canon 235 et *Sacramentum Ordinis* du Pape Pie XII)

Nous réagissons par rapport à une information parue dans un forum¹ : un intervenant publie **des extraits d'un ouvrage de l'abbé Mura** parus dans la revue *Le Sel de la terre* des dominicains d'Avrillé (n°5 en 1992 et n°40 en 2002).

L'abbé Mura était professeur au séminaire de la FSSPX en Allemagne (Zaitzkofen).

En outre, actuellement, les éditions du *Sel de la terre*, tenue par les mêmes dominicains, persistent à s'opposer au Magistère infaillible des Papes sur la question de l'invalidité du nouveau rite de consécration épiscopale de 1968.

Texte de l'intervenant du Forum

Dans le **numéro 5 du *Sel de la terre*** (revue trimestrielle des Dominicains d'Avrillé) était **publiée en 1992** la seconde partie d'une Etude théologique sur "***Les sacres épiscopaux de 1988***" par l'**abbé Gérard Mura (FSSPX)**.

Rédaction du *Sel de la terre* a écrit:

NDLR : Ce texte, dont la publication a commencé dans le n°4 du *Sel de la Terre*, constitue une adaptation française (Traduction par l'abbé Patrice Laroche, adaptation par Grégoire Celier) **des principaux passages du livre de monsieur l'abbé Gérard Mura, édité en allemand** sous le titre « *Bischofsweihe durch Erzbischof Lefebvre – Theologische Untersuchung der Rechtmäßigkeit* » (Regensburg 1992. 163 p).

Abbé Mura,

***Les sacres épiscopaux de 1988 Étude théologique (II), Sel de la Terre* numéro 5, page 65 a écrit :**

Ainsi, le cardinal Ratzinger peut difficilement être considéré comme un évêque réellement sûr au plan pastoral.

Examinons enfin le plan sacramentel. L'action de l'évêque vis-à-vis des « *catholiques Ecclesia Dei* » touche en ce domaine trois points principaux : les saintes huiles du Jeudi Saint, les

¹

<http://www.phpbbserver.com/phpbb/viewtopic.php?t=1915&sid=f9d4bbe77c4e2715cd493845ba705474&mforum=lelibreforumcat>

confirmations et la collation des ordres sacrés.

Mais avant cela, il y a les ordres mêmes de l'évêque. **Il faut rappeler que le cardinal Ratzinger a été sacré en 1977, donc avec le rite nouveau. Or, il pèse sur ce nouveau rite des doutes, d'une part dans sa formule latine,** d'autre part dans ses traductions vernaculaires, mais surtout dans les cérémonies concrètes d'ordination et de sacre qui sont trop souvent gravement fantaisistes ou accompagnées de déclarations du consécrateur ou du consacré qui entraînent de légitimes inquiétudes sur l'intention nécessaire à la validité.



28 mai 1977 : "*Sacre*" épiscopal de Josef Ratzinger. Réception de l'anneau.

En outre, dans le numéro 40 du *Sel de la Terre* de 2002, une étude anonyme d'une vingtaine de pages est consacrée au Cardinal Ratzinger et à la liturgie.

Une partie de l'étude de l'abbé Mura publiée dans le numéro 5 du *Sel de la Terre* est citée par l'auteur. En particulier, cet extrait :

Sel de la terre numéro 40, pages 232 à 253 a écrit:

Dans *Le Sel de la terre* 5, page 62 et suivantes, Monsieur l'abbé Gérard Mura (Prêtre de la Fraternité Saint-Pie X, professeur au séminaire de Zaitzkofen en Allemagne) nous donne une **présentation générale du cardinal Ratzinger.**

[...]

L'examen de ces quelques déclarations du cardinal Ratzinger manifeste qu'il peut difficilement être considéré comme un évêque réellement sûr au plan doctrinal. [...]

Il faut rappeler que le cardinal Ratzinger a été sacré en 1977, donc avec le rite nouveau. Or, il pèse sur ce nouveau rite des doutes, d'une part dans sa formule latine, d'autre part dans ses traductions vernaculaires, mais surtout dans les cérémonies concrètes d'ordination et de sacre, qui

sont trop souvent gravement fantaisistes ou accompagnées de déclarations du consécrateur ou du consacré **qui entraînent de légitimes inquiétudes sur l'intention nécessaire à la validité.**



Photo datant du 28 mai 1977 montrant Joseph Ratzinger (à droite), lors de son ordination comme archevêque de Munich et Freising par l'évêque de Berlin, le cardinal Alfred Bengsch².

A noter, dans cette même étude, ce passage :

Sel de la terre numéro 40, pages 251 a écrit:

Conclusion

Nous nous trouvons en présence d'un homme à deux facettes : un coeur « *catholique* », attaché aux traditions ; un esprit moderniste, formé par des doctrines étrangères à l'Église. **Ne nous faisons donc pas d'illusions sur le « conservatisme » du cardinal Ratzinger.** Nous concluons en reprenant ces mots de S.E. Mgr Richard Williamson s'adressant au cardinal (Lettre aux amis et bienfaiteurs du séminaire saint Thomas d'Aquin du 9 février 1999.): « *Éminence, si les idées étaient sans importance, vous seriez peut-être bon catholique, mais comme la vertu de foi a son siège dans l'esprit et non dans le coeur, tant que votre esprit ba-lance entre la Tradition et la modernité, vous êtes, malgré vous, à votre poste de gardien de la foi, un terrible ennemi de l'Église catholique.* »

Fin du texte de l'intervenant du Forum

Commentaire du CIRS :

L'abbé Mura est actuellement attaché au Prieuré de la Sainte Famille (FSSPX) à Wil en Suisse allemande³.

² Consacré évêque le 11 juin 1959 par le Cardinal August Döpfner, donc consacré évêque dans l'ancien rite épiscopal catholique.

³ Priorat der Heiligen Familie – St Gallerstrasse 65 – CH 9500 Wil, SG

Le Sel de la Terre a donc, sur cette question de l'invalidité sacramentelle des sacres conciliaires, connu la vérité dès 1993, mais depuis 2005 persiste pour des raisons de « politique ecclésiale » à enseigner le contraire.

C'est là l'un de six péchés contre le Saint-Esprit : "aller contre la Vérité connue" !

Nous rappelons que Notre-Seigneur, Lui-même enseigne que ce péché est irrémissible :

- Matth. XII, 31-32 : "*C'est pourquoi Je vous dis : tout péché et tout blasphème sera remis aux hommes ; mais le blasphème contre l'Esprit ne leur sera pas remis*".

- Luc XII, 10 : "*Et quiconque parlera contre le Fils de l'Homme, obtiendra le pardon ; mais pour celui qui aura blasphémé l'Esprit-Saint, il n'y aura point de pardon*".

Les cinq autres "péchés contre le Saint-Esprit" sont : la présomption, le désespoir, l'envie de la grâce des autres, l'obstination et l'impénitence finale.

Opposés aux effets de la grâce du Saint Esprit, ils sont remis plus difficilement que les autres, **parce qu'ils excluent les dispositions de l'âme par lesquelles se fait la rémission des péchés** (II, II, q. 14, a. 3).

A ne pas confondre avec "les péchés qui crient vers le ciel" et qui provoquent d'une manière particulière la vengeance divine ; ce sont l'homicide, la sodomie, l'oppression des pauvres, la soustraction injuste du salaire des ouvriers.

C'est en 2002, qu'Avrillé republie ce doute de l'abbé Mura, mais c'est aussi cette année là que Mgr Fellay approuve la politique Aulagnier des « *deux préalables* » suicidaires, et que les discussions avec Rome s'intensifient.

C'est aussi en cette même année que Mgr Fellay décide de faire partir l'abbé Tam, lequel a étudié et dénoncé, à partir d'un travail de bénédictin sur les numéros de l'Osservatore Romano, sur la base d'une documentation publique réunie avec autant de patience que de rigueur, le piège de la pseudo-« *restauration* » que Ratzinger met patiemment en place depuis plusieurs années à Rome.

A la même époque, en France, les médias de la FSSPX sont déjà passés sous le contrôle des abbés de Tanoüarn, Celier et de La Rocque. L'abbé Lorans prend quant à lui, sous l'autorité de Mgr Fellay, une part très active aux conversations religieuses qui se développent au sein du G.R.E.C. et qui devient selon une source bien informée « *une courroie de transmission entre Rome et Ecône* ».

Trois ans plus tard, Avrillé, sous la pression de Mgr Williamson et de l'abbé Schmidberger, entreprendra, en la personne du Père Pierre-Marie de Kergorlay, aidé de l'abbé Gaudron (Ziatzkofen), de vulgariser, dans le n°54 du *Sel de la Terre*, la fausse « démonstration » de Bugnini.:-DomBotte-Lécuyer, selon une fallacieuse « analogie » alléguée avec des rites orientaux, de la prétendue validité sacramentelle du nouveau rite de consécration épiscopale du 18 juin 1968, telle qu'ils l'auront découverte dans les archives officielles du *Consilium*, entreposées à Trêves.

Les éditions du Sel

Accueil » Catalogue » Études »

Mon compte | Voir panier | Commander

9.00 €

Sont-ils évêques ?

Par le frère Pierre-Marie O.P.

79 pages

Les évêques ordonnés dans l'Église romaine depuis le 18 juin 1968 sont-ils valablement ordonnés ?

Cette question peut surprendre. Et pourtant, depuis quelques années, une littérature assez abondante, provenant des milieux « sédévancantistes », se répand en cherchant à « prouver » que le nouveau rite d'ordination des évêques, promulgué en 1968 par le pape Paul VI, est systématiquement invalide.

S'il en est ainsi, le pape actuel n'est pas évêque, ce qui remet en cause sa capacité à gouverner l'Église ; la plupart – sinon la totalité – des évêques ayant une charge de juridiction dans l'Église romaine ne sont pas davantage évêques, ce qui remet en cause la visibilité de l'Église.

D'ici quelques années, il n'y aura plus un seul véritable évêque dans l'Église romaine, sauf les évêques de la Fraternité Saint Pie X, les « évêques » de la mouvance sédévancantiste, et éventuellement un évêque de la mouvance Ecclesia Dei.

On voit que la question a une certaine importance.

Nous publions ici tout d'abord l'étude originellement parue dans *Le Sel de la terre* 54. Elle montre que le principal argument des sédévancantistes repose sur une grossière **erreur** : la **confusion entre deux prières d'ordination** dans le rite syriaque ; elle répond aussi aux autres objections que l'on peut faire à la validité du nouveau rite, en montrant qu'elles sont sans valeur probante. Sans doute il ne s'agit pas de porter un jugement définitif sur la validité de ce rite : ce jugement ne peut être émis que par ceux qui ont l'autorité dans l'Église.

Cependant cette étude prouve qu'**aucune preuve sérieuse** n'a été apportée contre la validité du rite tel qu'il a été publié en latin par le Vatican (nous ne jugeons pas de toutes les réalisations pratiques qui varient à l'infini dans la religion conciliaire).

Toutefois, elle montre aussi, même si ce n'est pas là son objet principal, que **plusieurs arguments militent contre la légitimité de ce rite**, notamment l'abandon de la prière consécatoire du rite romain pour celle d'un rite « oriental ».

Nous avons ajouté à cette étude deux notes à propos des réactions qui ont suivi sa publication. Ces deux notes confirment le peu de sérieux de l'argumentation des sédévancantistes.

Ce produit a été ajouté à notre catalogue le lundi 12 mars 2007.

Utilisez un des mots du titre pour trouver le produit que vous recherchez. Pour une recherche plus détaillée (ou par auteur), allez dans **Recherche avancée**

Informations

Catégories

- Vie spirituelle (28)
- Dossiers (2)
- Divers (2)
- Nos maîtres (4)
- Études (15)
- CD audio (15)
- CD Rom (1)
- Vérité histoire (8)
- Sel de la terre (8)
- Symposiums sur Vatican II (4)

Nouveautés ?

Recherche par titre

Notifications

Faire connaître

Critiques

Devises

Voici en effet comment, sur internet⁴, les dominicains continuent à répandre leur erreur, devenue aujourd'hui VOLONTAIRE :

« Nous publions ici tout d'abord l'étude originellement parue dans *Le Sel de la terre* 54. Elle montre que le principal argument des sédévancantistes repose sur une grossière **erreur** : la **confusion entre deux prières d'ordination** dans le rite syriaque ; elle répond aussi aux autres objections que l'on peut faire à la validité du nouveau rite, en montrant qu'elles sont sans valeur probante. Sans doute il ne s'agit pas de porter un jugement définitif sur la validité de ce rite : ce jugement ne peut être émis que par ceux qui ont l'autorité dans l'Église. Cependant cette étude prouve qu'**aucune preuve sérieuse** n'a été apportée contre la validité du rite tel qu'il a été publié en latin par le Vatican (nous ne jugeons pas de toutes les réalisations pratiques qui varient à l'infini dans la religion conciliaire). » Editions du *Sel de la terre*

Les dominicains d'Avrillé vont ainsi devenir les fils spirituels et les ardents propagateurs des erreurs, des sources erronées et des assemblage et troncatures fallacieux des texte, mis en œuvre en 1966-68 et agencés, sous le contrôle étroit du Franc-Maçon Annibale Bugnini✱, par l'ultra-moderniste Dom Botte et le spiritain Joseph Lécuyer, l'ennemi personnel de Mgr Lefebvre, qui n'a cessé d'intriguer contre ce dernier afin de le faire évincer par le Cardinal Jean Villot de son poste de supérieurat des Pères du Saint Esprit, pour parvenir finalement à prendre sa place.

Le Père Innocent-Marie, Prieur d'Avrillé, et le Père Pierre-Marie qui dirige le *Sel de la terre*, ont donc choisi délibérément, en toute connaissance de cause et de façon pleinement volontaire, ayant en main les documents authentiques et ayant connu la vérité (voir le texte de l'abbé Mura) **d'assumer pleinement et de diffuser largement les erreurs et les manipulations de texte des ennemis et des destructeurs du Sacerdoce catholique que furent ces réformateurs modernistes antichrists du nouveau rite de pseudo-« consécration épiscopale », promulgué le 18 juin 1968 par la « CA » Pontificalis Romani de montini-Paul VI.**

Prêchant ardemment et avec opiniâtreté l'erreur par l'étude fallacieuse publiée dans le n°54 du *Sel de la Terre*, les deux dominicains d'Avrillé ont, par leurs écrits, **décidé de s'opposer avec obstination aux enseignements infaillibles du Pape Pie XII dans sa Constitution apostolique Sacramentum Ordinis du 30 novembre 1947, et d'aller à l'encontre du Canon 235 du Code de Droit Canon oriental** (matière d'infaillibilité) promulgué le

⁴ http://seldelaterre.fr/product_info.php?cPath=24&products_id=53

02 juin 1957 par la lettre apostolique *Motu proprio Cleri Sanctitati* du Pape Pie XII, qui stipule très précisément que l'impétrant au Patriarcat Maronite doit d'abord avoir été sacré évêque avant d'être intronisé Patriarche, ce qui rend sans objet le recours obstiné du le Père Pierre-Marie au rite d'intronisation du Patriarche Maronite, **afin de prétendre, à la suite de Bugnini. :., Dom Botte et Lécuyer, « démontrer », « par analogie »** alléguée, la prétendue validité sacramentelle du nouveau rite de consécration épiscopale du 8 juin 1968.

Comité international *Rore Sanctifica*

**Fin du communiqué du 31 juillet 2007 du Comité international *Rore Sanctifica*
Ce communiqué peut être téléchargé depuis le site <http://www.rore-sanctifica.org>**